



Conseil Communautaire

11 mars 2015

Compte-rendu

L'an deux mille quinze, le 11 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle François Mitterrand à St Loup-sur-Semouse, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE, pour la session ordinaire du mois de mars.

Etaient présents :

Lionel DHOS Michèle LEPAUL Marie-Françoise MANCASSOLA Christian ROUX Michel DELAITRE Sylvain PETITGENET Alain GROSJEAN Anthony MARIE Denise LAURENT Georges BARDOT Marc DOILLON Brigitte DUHAUT Bernadette THOUVENOT Valérie CORRIERI Marie-Odile HAGEMANN Christian RIONDEL Charles SAUNOIS Alain MARTI Alain GRILLOT Jean-François GROSJEAN Benoît MIEGE Véronique LEYVAL Sylvain GROSJEAN Patricia AUBRY Michel DAVAL Bernard ROGER Jean-Louis GRANDHAIE Paul LAURENT Jean-Daniel GEROME Bernard GAUTHIER Jean-Michel BOURGEOIS Bruno MOUTON Michèle CHANTERANNE Bernard GALMICHE Marie-Noëlle LAVOINE Martine BAVARD Liliane LARRIERE Thierry BORDOT Edith DOUCET Jean JOAQUIM Hervé LEROY Sabine LARUE Jean-Paul MILLEROT Gaston VILMINOT Rosaire COPPOLA

Etaient absents excusés :

Nadine NATHELOT (procuration à Lionel DHOS) – Jean-Claude TRAMESEL (procuration à Gaston VILMINOT) – Jean-Paul MARIE – Marie-Paule BALLEST (procuration à Benoît MIEGE) – Michel DESIRE – Pascal BIGE

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Michel DELAITRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Ordre du jour :

1. Approbation du CR de la séance du 4 février 2015
2. Débat d'orientation budgétaire 2015
3. Augmentation du montant du prêt « croissance verte » auprès de la caisse des dépôts
4. Prolongation du prêt relais souscrit par la CC des Belles Sources
5. Présentation de la stratégie de développement économique de la CCHC
6. Attribution des marchés de travaux relatifs à la zone de la Penotte
7. Subvention au profit de l'association « Aux Sources du Parc »

8. Constitution d'un groupe de travail dans le cadre de la programmation relative au contrat de plan Etat - Région
9. Subvention complémentaire au Relais Parents Assistantes Maternelles
10. Convention avec l'association Côté Cour
11. Questions diverses

Points ajoutés à l'ordre du jour :

1. Location d'un bâtiment à Demangeville
2. Aménagement de la Penotte : choix du titulaire du marché de travaux
3. Aménagement de la Penotte : plan de financement
4. Convention avec la médiathèque départementale
5. Renouvellement de la convention de fonctionnement relative au parc animalier

Monsieur le Président rappelle en introduction le décès de monsieur Gérard Doucey, maire de Cuve, et conseiller communautaire. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

I. Approbation du CR de la séance du 4 février 2015

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CR de la séance du 4 février 2015.

II. Tenue du débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales faisant obligation, dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements, d'organiser dans les 2 mois précédant le vote du budget, un débat relatif aux orientations budgétaires au niveau de l'assemblée délibérante. Ce débat est organisé sur base d'une réflexion préparatoire axée autour des points suivants :

- L'exercice 2014 : réalisation et résultats
- Le contexte budgétaire et financier 2015
- Les efforts d'économies identifiés
- Hypothèses d'architecture budgétaire 2015

Monsieur le directeur des services fait une synthèse des réalisations 2014, et du résultat reporté en 2015. Ces réalisations sont retracées dans le rapport d'activité, document très prochainement téléchargeable sur le site Internet de la CCHC, et à disposition dans les mairies. L'accent est mis sur :

- L'année 2014, bien que marquée par la fusion des trois communautés et les échéances électorales municipales, a été marquée par une continuité de l'activité, des projets, et des services en place.

- Certaines opérations prévues au budget primitif ont toutefois été suspendues : création de trois logements temporaires (295 000 €) – aménagement d'une aire de camping-car (100 000 €) – signalétique touristique et subvention aux gîtes et chambres d'hôtes (25 000 €)
- Un excédent d'environ 521 000 € sera reporté sur l'exercice 2015, celui-ci provenant principalement de l'absence d'engagement ou de la suspension des dépenses décrites ci-dessus
- Les investissements 2014 ont été financés pour une part importante par les excédents des trois anciennes communautés (report de 2013 de 1,58 millions d'euros environ) : le montant de ces investissements 2014 ne reflète pas la capacité d'autofinancement réelle que la CCHC peut dégager chaque année.

Monsieur le Président insiste sur le résultat de fonctionnement 2014, déficitaire. Il indique que cette situation nécessite de s'intéresser d'une part aux économies qu'il est possible de mobiliser, et d'autre part aux leviers permettant de dégager des marges de manœuvres.

Monsieur Grillot reprend le détail du calcul des résultats 2014, et souligne que l'excédent 2013 reporté en 2014 a permis de financer des investissements importants. Il met l'accent sur le fait que l'excédent qui sera reporté en 2015 provient de la suspension de certains projets, et qu'il ne faudra pas considérer cette marge de manœuvre comme le reflet d'une capacité d'autofinancement pérenne et récurrente.

Monsieur le directeur poursuit l'exposé des éléments de réflexion du débat d'orientation budgétaire, en décrivant les principaux éléments de contexte budgétaire et financier 2015. On retiendra :

- D'importantes nouvelles dépenses dont l'origine est extérieure à la CCHC, à compter de 2014 : réforme des rythmes scolaires (140 000 € / an) et aménagement numérique (180 000 € / an).
- La baisse de dotation de l'Etat (contribution au redressement des finances publiques) : 250 000 € de baisse répartie sur 2015, 2016 et 2018.
- La perte du fond de péréquation intercommunal et communal à compter de 2015, en raison d'un effort fiscal CCHC et communes trop faible : 113 000 € de perte
- Baisse importante de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), part de la fiscalité pesant sur les entreprises, et assis sur leur résultat financier : baisse de 175 000 € en 2015 (sur la base de la valeur ajoutée 2013)
- Revalorisation annuelle des valeurs locatives de 0.9 % par l'Etat.

Monsieur le Président évoque la baisse de la CVAE, et les interrogations quant à l'origine de cette baisse, à rechercher dans le tissu économique local. Il souligne que l'on peut présumer d'un lien avec les difficultés rencontrées par le groupe Parisot en 2013, ce qui reste à vérifier.

Monsieur Miege indique que la baisse de la CVAE peut également s'expliquer par le recours de certaines entreprises aux possibilités de plafonnement de cet impôt.

Monsieur le directeur dresse une comparaison des taux de fiscalité de la CCHC avec ceux de communautés haut-saônoises de taille similaire. Cette analyse fait état de taux sensiblement plus bas sur le territoire de la Haute Comté.

Une analyse des ratios d'analyse financière fondamentaux, à savoir l'épargne brute et nette, et la capacité de désendettement, est ensuite présentée. Elle met en lumière le fait que :

- Le budget 2015, à dépenses constantes, et en intégrant les éléments de contexte décrits ci-dessus, ne permet pas de dégager une épargne positive, et donc de rembourser les emprunts en cours.
- La restauration d'une épargne positive, même relativement faible, fait tout de suite apparaître une capacité de désendettement très acceptable, ce qui tend à tempérer le poids de la dette, peu élevée en volume (1 026 000 €).
- Il est impératif de restaurer une épargne positive, synonyme de capacité d'autofinancement et d'endettement, et donc de projets et services publics nouveaux.

Monsieur Doillon souhaite savoir si l'emprunt fait pour la construction des locaux fin 2014 est intégré dans l'encours de la dette présenté. Ceci est confirmé.

Monsieur Miege souligne que les moyens permettant de restaurer une épargne positive constituent la question centrale de ce travail de prospective budgétaire. Il souligne qu'il est primordial, dans un premier temps, de s'intéresser aux pistes d'économies possibles. Monsieur Doillon appuie ses propos, en indiquant qu'une éventuelle hausse de fiscalité ne doit être envisagée qu'après ce travail.

Monsieur Grillot insiste sur le fait que la première étape de travail concerne la section de fonctionnement, dont l'équilibre doit être restauré. Le travail de construction d'un programme d'investissement est secondaire. Il rappelle que l'amélioration de l'épargne, qui doit être portée à un niveau minimum, ne peut passer que par deux voies : augmenter les recettes ou diminuer les dépenses.

Monsieur le directeur poursuit l'exposé en confirmant que les travaux du groupe de travail finances et du Bureau, au vu des éléments d'analyse financière, se sont portés en premier lieu sur la recherche des pistes d'économies envisageables. On retiendra :

- Renouvellement des marchés d'assurance : 8 000 € / an (acté)
- Atténuation de la prise en charge des dépenses liées aux ordures ménagères, mais non financées par la redevance : 60 000 € / an (acté)
- Passage du multi-accueil de Vauvillers en régie directe : 15 000 € / an (acté)
- Reprise des contrats de téléphonie
- Optimisation des charges à caractère général : 15 000 € estimés
- Fin de la gratuité des NAP : 80 000 € / an
- Encadrement du coût de la compétence périscolaire/extrascolaire : 30 000 € en 2015
- Réorganisation en matière de ressources humaines : 43 000 € / an (acté)
- Maintien ou suppression de certains services (roultibou – parc animalier – ressourcerie)
- vente de bien

Ces piste d'économies ne constituent pas toute des décisions actées, mais de simples réflexions. Monsieur le directeur insiste sur le fait que les économies, bien que possibles, présentent rapidement des limites. La baisse de certaines dépenses passe en effet obligatoirement par la suppression d'un service public. Ce constat est normal : si des économies importantes étaient possibles, à service constant, celles-ci auraient déjà été mobilisées durant ces dernières années.

Monsieur Miege s'interroge quant au paradoxe entre l'annonce de la suppression d'un poste d'attaché territorial comme source d'économie et l'annonce pour un recrutement sur ce même poste vue sur Internet récemment.

Monsieur le Président indique que la fin du CDD en cours sur ce poste, prévue pour avril, a amené les services à faire une déclaration de vacance et une publication d'offre, procédure normale. Au moment de ces démarches, la décision de fermeture du poste, prise très récemment, n'était en effet pas encore prise, ce qui explique la parution. Cette annonce est donc en passe d'être supprimée.

Monsieur Grillot indique qu'il convient de savoir désormais si les économies retenues sont suffisantes. La suite du débat, qui appartiendra notamment à la commission finances, devra se porter sur ce thème.

Monsieur Petitgenêt s'interroge sur la prise en charge des enfants entre la fin des cours et le début du temps périscolaire classique à 16h30, en cas de fin de la gratuité des NAP et de refus des parents de payer.

Madame Hagemann indique que les parents restent responsables à partir de la fin des cours, et que certains seront contraints d'inscrire leurs enfants au vu de l'impossibilité de les récupérer si tôt.

Mme Chanteranne souligne le risque de voir les inscriptions baisser avec la fin de la gratuité, surtout pour les mois comprenant des vacances scolaires.

Monsieur Miege indique que le caractère payant rendra encore moins attractif ces NAP.

Monsieur Doillon pense qu'il est inévitable de mettre un terme à la gratuité des NAP, au vu du contexte budgétaire et financier 2015. Il regrette que le caractère payant n'ait pas été mis en place dès le départ. Mme Lepaul le rejoint sur ces propos.

Monsieur le Président résume la situation, en indiquant que les possibilités de financement des NAP reposent aujourd'hui soit sur une fiscalité supplémentaire, soit sur une participation des usagers ayant recours au service.

Mme Laurent rappelle que peu de collectivités ont mis en place la gratuité de ces activités.

Monsieur Bordot tient à faire part de son expérience, la commune de St Loup gérant au niveau communal les NAP. Il indique que la commune a fait le choix de la gratuité, et qu'elle le revendique. Il rappelle que les temps périscolaires, extrascolaires et NAP forment une globalité, et qu'il est opportun d'optimiser le contrat enfance jeunesse signée avec la CAF, par le biais d'actions nouvelles

permettant de mobiliser des financements supplémentaires. Monsieur Bordot estime qu'un travail dans ce sens permettrait de dégager 500 000 € supplémentaires de recettes dans le cadre du CEJ.

Monsieur le directeur conclut la présentation technique en évoquant les 3 hypothèses d'architecture budgétaire, support de réflexion et de débat. Les hypothèses intègrent :

- Un projet de programme d'investissements nouveaux de 790 000 € pour 2015, qui ne constitue qu'un exemple :
 - Poursuite de l'OPAH : 77 000 € de dépenses par an en 2015, 2016 et 2017
 - Aménagement économique de la Penotte : 375 000 € de dépenses et 130 000 € de recettes
 - Travaux à la crèche de Vauvillers : 25 000 € de dépenses
 - Achat d'un bâtiment à Passavant la Rochère : 23 000 € de dépenses
 - Matériel et mobilier locaux CCHC : 70 000 € de dépenses
 - Travaux de mise en accessibilité avant déménagement du RSP PIJ : 45 000 € de dépenses et 27 000 € de recettes
 - Numérisation du cadastre (pour PLU et SIG) : 10 000 € de dépenses
 - Aire de camping-cars de Selles : dépenses de 100 000 €, recettes de 50 000 €
 - Réparation d'un mur au restaurant de Selles : dépenses 15 000 €, recettes : 3 000 €
 - PLUI : 400 000 € de dépenses totales sur une période de 3 ans, 50 000 € de recettes
- Des dépenses de fonctionnement constantes (hausse annuelle 1 à 2 % selon les postes)
- Une subvention de fonctionnement aux sites touristiques :
 - 45 000 € pour les vergers de Fontenois
 - 15 000 € pour les chalets du lac
- Un excédent reporté de 2014 de 521 000 €
- Les économies suivantes :
 - NAP payant à compter de septembre 2015 – 32 000 € en 2015
 - Optimisation du coût de la compétence péri et extrascolaire – 30 000 €
 - Fermeture d'un poste d'attaché territorial – 43 000 €
 - Vente tracteur en 2015 et bâtiment Noires Terres en 2016
- Un niveau de fiscalité : les exemples de hausses de fiscalité sont exprimés sous la forme de point. Un point de CFE engendre une hausse de produit de 65 000 € environ. Un point de fiscalité sur les trois taxes ménages (TH, TFB et TFNB) engendre une hausse de produit de 330 000 €.
- Un niveau d'emprunt : le montant d'emprunt engendre une recette d'investissement pour l'année concernée, et des dépenses supplémentaires en remboursement à compter des années suivantes.

Les constats suivants pour chacun des scénarios :

- Hypothèse 1 - Pas de hausse de fiscalité - Pas d'emprunt nouveau :
 - La section de fonctionnement n'est pas équilibrée, les recettes de l'année ne couvrant pas le paiement des intérêts de la dette.
 - Il n'est pas possible d'équilibrer le budget 2015 sans utiliser le report de 2014
 - Le programme d'investissement n'est pas financé, aucun emprunt nouveau n'est possible en raison de l'absence d'épargne

- Hypothèse 2 - hausse de fiscalité de 0.5 point sur la CFE et les ménages- Pas d'emprunt nouveau
 - L'épargne devient négative en 2016 du fait de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et de la perte du FPIC
 - Le programme d'investissement 2015 est financé uniquement grâce au report de 2014
 - Aucun emprunt nouveau n'est possible en raison de la disparition de l'épargne

- Hypothèse 3 - hausse de fiscalité de 0.8 point sur la CFE et de 1 point sur les ménages- 400 000 € d'emprunt nouveau (taux de 1.75 %) en 2015
 - L'épargne redevient positive, et permet de dégager de l'autofinancement et une capacité d'endettement (sollicitation du reste du prêt CDC à 1.75 %)
 - Le programme d'investissement 2015 est financé, et une marge de 587 000 € est dégagée : elle permet de constituer un fond de roulement et de combler le besoin de financement 2016 et 2017
 - La capacité de désendettement se situe à un niveau acceptable

Monsieur Miege souligne l'importance des charges de fonctionnement en matière d'aire de camping car, et souligne la nécessité d'être vigilant à ce sujet. Il indique avoir abandonné un projet de ce type à Fougerolles pour cette raison.

Monsieur Vilminot garantit que la commune est prête à participer.

Monsieur Miege indique que les exemples de hausse de fiscalité présentent des disparités très importantes entre les différentes catégories de contribuables, ce à quoi il faudra remédier d'ici le projet de taux qui sera soumis au vote. Il précise que les évolutions en taux sont dures à expliquer, car parfois très importantes.

Monsieur le Président tempère ce constat en rappelant que lorsqu'un taux très bas progresse, la variation en pourcentage est tout de suite très importante, mais que le montant en euros est souvent infime, de l'ordre de quelques euros.

Monsieur Grillot rappelle que la commission finances se réunira prochainement, et qu'elle devra apprécier si les 109 000 € d'économie intégrés dans ces hypothèses budgétaires sont suffisants. Il insiste sur la nécessité de s'intéresser en premier lieu au fonctionnement et à la restauration de l'épargne, puis en second lieu à l'investissement.

Monsieur le Président rappelle qu'une commission finances a été constituée lors de la conférence des maires du mois de février. Il propose aux élus absents lors de cette

réunion, et qui le souhaitent, de se joindre à cette commission. Messieurs Vilminot, Doillon, Mme Lepaul sont candidats. Monsieur le Président conclut ce débat en indiquant que cette commission se réunira très prochainement afin de poursuivre ce travail d'élaboration budgétaire, tout en prenant compte des remarques émises ce soir, en vue du vote prévu le 15 avril.

Décision : le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

III. Augmentation du prêt « croissance verte »

Le conseil communautaire a validé le 26 novembre 2014 la souscription d'un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations pour un montant de 293 126 €, au taux de 1.75 % (taux livret A + 0.75 %), sur 20 ans. Ce type de produit financier est destiné à financer notamment les investissements liés à la transition énergétique.

Au vu des conditions très intéressantes proposées par la CDC, une enveloppe totale de 700 000 € a toutefois été réservée fin 2014. Dans un premier temps, le conseil a été saisi pour la levée d'une enveloppe de 293 126 €, montant nécessaire à l'équilibre budgétaire du projet de construction de nouveaux locaux. La levée du reste de l'enveloppe totale de 700 000 € n'a pas été proposée fin 2014, car le débat sur les orientations budgétaires était un préalable obligé avant la prise de cette décision.

Le document support de ce débat pose en effet le constat suivant : la CCHC ne dispose plus, dans une hypothèse « au fil de l'eau », de marge d'endettement supplémentaire. La reconstitution d'une épargne positive, même faible, est un préalable obligatoire pour recréer une capacité d'endettement. Or, la reconstitution de cette épargne positive passe par des orientations et des décisions importantes, que le DOB a permis d'aborder. Suite à ce débat, et selon les conclusions de celui-ci, il est proposé de prendre la décision de lever le reste de cette enveloppe prêt croissance verte de 406 874 €, sur une durée identique de 20 ans.

Monsieur Petitgenêt souligne que cette décision d'emprunter induit automatiquement une décision d'augmentation de la fiscalité, ce qui lui paraît donc prématuré.

Monsieur Miege appuie ces propos, et propose que cet emprunt soit examiné lors du prochain conseil communautaire, après approbation des taux de fiscalité 2015.

Monsieur le Président approuve cette proposition, et ajourne ce point de l'ordre du jour, qui sera proposé avec le vote du budget et des taux de fiscalité.

Décision : ce point est ajourné

IV. Prolongation du prêt relais souscrit par la CC des Belles Sources

La CC des Belles Sources a souscrit en mars 2013 un prêt relais de 500 000 €, en tant qu'outil de gestion de trésorerie dans le cadre de la création du site des Vergers de Fontenois. Ces crédits permettaient d'attendre l'encaissement des subventions allouées par les différents financeurs, recettes assurant l'équilibre budgétaire de l'opération. A ce jour, l'ensemble des subventions concernant ce dossier n'est pas encaissé. Le mécanisme particulier des subventions européennes, versées après l'ensemble des autres subventions, très tardivement au cours d'un projet, expliquent pour une part importante ce délai. De plus, un certain nombre d'autres recettes très importantes pour la CCHC sont attendues dans les mois qui viennent. Le détail des rentrées de trésorerie attendues durant ces prochaines semaines et mois est actuellement le suivant :

- Subventions Vergers de Fontenois : 192 155 € (dont 103 655 € de subventions européennes)
- Subventions relatives à la construction des locaux : 997 000 €
- Subvention Maison de Santé : solde des subventions de 229 000 € attendu, retardé en raison du mécanisme des aides européennes pour la majeure partie, et pour le reliquat en raison d'un contentieux avec certaines entreprises ayant empêché jusqu'à récemment la réception de certains lots.
- Subventions relatives à l'aménagement du plateau de jeu de Bouligney, et participation du SI des écoles du Planey : 41 000 €
- Contrat Enfance Jeunesse de la CAF pour 2014 : acompte 2014 de 240 000 € normalement attendu en juillet 2014, mais le versement a été repoussé par la CAF en raison de la fusion.
- Environ la moitié du remboursement dû par les 33 usagers du SPANC qui ont pris part à la campagne groupée de réhabilitation menée par la CCVS et finalisée par la CCHC, soit environ 120 000 € (remboursement sur trois ans, deuxième versement en cours sur 2015).

Le total des encaissements attendus, pour lesquels les dépenses rattachées ont déjà été réalisées pour la plupart, avoisine donc 1 820 000 €. Au vu de ces éléments, il est proposé de prolonger ce prêt relais pour une durée d'un an, aux conditions d'origine du contrat, qui correspondent aux conditions obtenues en matière de ligne de trésorerie récemment : taux Euribor trimestre + 1.5 % de marge. Ce délai permettra l'encaissement des subventions citées ci-dessus.

Monsieur Doillon souhaite savoir si un remboursement anticipé de ce prêt sera possible. Ceci est confirmé.

Mme Lepaul indique que le levée du reste de l'enveloppe « croissance verte » pourrait permettre de se substituer à cette prolongation.

Monsieur le Président indique que l'échéance de ce prêt relais se situe fin mars, ce qui ne laissera pas le temps de revoir au prochain conseil le prêt croissance verte en lieu et place de ce prêt relais.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette prolongation.

V. Présentation de la stratégie de développement économique de la CCHC

Monsieur Thierry Bordot, vice-président en charge du développement économique, présente au conseil la stratégie de développement économique du territoire.

Une stratégie en 3 axes :

- Restaurer l'attractivité du territoire.
- Adapter le niveau de qualification de la population active.
- Développer l'esprit d'entreprendre en Haute Comté.

Les motivations de cette stratégie :

- Dépréciation économique : *évolution des secteurs d'activités dominants (ex:- 597 emplois industriels entre 2007 et 2013); présence de nombreuses friches.*
- Difficultés de recrutement (ex: métiers liés à l'installation et maintenance d'équipements industriels source PE): *faible niveau de qualification de la population active (25,4% des personnes de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme) ; peu de réponse aux attentes des entreprises, départ des jeunes actifs.*
- *Des filières fortes, des ressources humaines présentes...et pourtant une image du territoire peu valorisée*

Quelques orientations, objectifs et propositions :

- Schéma d'aménagement numérique:
 - Assurer les connections.
 - Développer les usages.
- Permettre au territoire d'être réactif à la demande d'installation :
 - Connaître, hiérarchiser et promouvoir les possibilités foncières : viabilisée, libre, construite, vacante, friche...
 - Assurer les procédures préalables sur les zones économiques potentiellement d'intérêt : Loi sur l'eau, Natura 2000...etc
- Permettre un accompagnement de proximité:
 - Impulser le développement d'offre de formation sur le territoire : pour la qualification des actifs, pour la création d'activité...
 - Soutenir des démarches de formation /action en réponse aux besoins des entreprises
 - Soutenir l'insertion des actifs pour répondre aux besoins de l'entreprise
- Conforter l'identité du territoire :
 - Créer un support de communication « le territoire de la Haute Comté et son économie » : repérage et valorisation des ressources et savoir-faire du territoire ; veille et échanges sur l'évolution des filières ...
- Favoriser la recherche & développement pour créer l'économie de demain:
 - Développer un environnement favorable pour l'intelligence économique : *émergence d'un espace dédié à l'entreprenariat, plateforme d'accueil aux entreprises et aux créateurs d'entreprises, Fab Lab...*
 - Permettre le développement de l'offre de services à la population.
 - Renforcer l'activité économique de proximité

- Renforcer les liens entre acteurs du territoire et les pôles économiques proches: « petits déjeuners de l'entreprise » ; club d'entrepreneurs, stimuler les liens avec les entreprises et outils développés dans les pôles économiques proches.

Monsieur Bordot indique qu'il souhaite mettre en place une commission développement économique, qui sera élargie à des acteurs du monde économique (entreprises, chambres consulaires...).

Monsieur Bordot rappelle par ailleurs que le développement économique est la compétence première des intercommunalités. La commune paraît en effet être un cadre trop restreint pour cette thématique. Il regrette les effectifs restreints désormais affectés à ce sujet au sein de la CCHC, et remercie Madame Claire Michelot, chargée de développement économique dont le contrat ne sera pas renouvelé, pour le travail réalisé cette dernière année.

Monsieur Bordot conclut son exposé en insistant sur le fait qu'il est nécessaire de mobiliser des moyens pour faire du développement. Il faut d'abord mettre ces ressources pour qu'une dynamique puisse s'enclencher.

Les personnes suivantes souhaitent intégrer la commission développement économique :

- Benoît Miege
- Marc Doillon
- Marie-Odile Hagemann
- Michèle Lepaul
- Henri De Malliard
- Sylvain Petitgenêt
- Denise Laurent
- Thierry Bordot
- Anthony Marie

Monsieur Grillot souhaite rappeler la genèse de certains projets économiques, afin de lancer une réflexion sur le rôle qu'aura cette commission. Il cite en exemple l'aménagement de la Penotte, et rappelle que c'est la commune de Corbenay qui a été en premier lieu sollicité par l'entreprise. Ce projet d'aménagement a donc été préparé au niveau communal, avant l'échelon communautaire.

Monsieur Bordot confirme que les communes doivent être impliquées dans le développement économique, et qu'elles restent une « courroie de transmission » avec l'échelon communautaire.

Monsieur le Président indique que les élus absents lors de cette séance du conseil communautaire seront prévenus par le biais du compte-rendu de la possibilité d'intégrer cette commission.

Les personnes intéressées pour faire partie de la commission développement économique, et qui ne sont pas citées ci-dessus, sont priées de se faire connaître rapidement auprès de Monsieur Jean-Philippe Orion, responsable du service développement et équipement.

Monsieur Bordot indique que cette commission se réunira mardi 17/03 à 17h00 en mairie de St Loup.

VI. Choix de l'attributaire du marché de travaux pour l'aménagement de la Penotte

La commission d'analyse des offres de services pour la réalisation d'une voirie permettant la desserte de la zone économique de la Penotte s'est réunie le 10 mars 2015. L'analyse des offres portait sur les critères suivants : 40% prix, 50% méthode et moyens, 10% délais.

Le classement des candidatures fait état du bilan suivant :

ENTREPRISE	Note prix	Note technique	Note délai	TOTAL	Classement
SAS TRB TRAPDID BIGONI	33.43	35	10	78.43	4
SAS JC BONNEFOY	22.82	30	10	62.82	5
SARL DROMARD	28.69	10	10	48.69	8
SAS BONGARZONE	29.82	20	10	59.82	7
EUROVIA	36.96	45	10	91.96	2
SAS DAMIOLI	29.61	40	10	79.61	3
SA ROGER MARTIN - Locatelli	40	45	10	95	1
COLAS EST	26.70	25	10	61.70	6

A noter que l'entreprise SA ROGER MARTIN Locatelli présente une offre de : 179 998.79€ HT. Il est proposé de retenir le choix présenté par la commission.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

VII. Aménagement de la Penotte – plan de financement

L'ensemble des travaux et le plan de financement pour l'aménagement de la Penotte se présentent comme suit :

Description	En € HT	Cofinanceur	En €
Travaux d'aménagement	179 998.79	DETR	86 550.00
Travaux station de relevage	60 000.00	CG70	57 700.00
Travaux installation transformateur électrique	28 500.00		
Maîtrise d'œuvre	11 150.00		
Frais administratifs et imprévus	8 851.21	Autofinancement	144 250.00
TOTAL	288 500.00		288 500.00

Il est proposé d'approuver l'engagement des travaux et le plan de financement tel que présentés.

Monsieur le Président précise que l'opération fera l'objet d'un projet urbain partenarial (PUP), qui permettra de mettre à contribution l'entreprise Clot, bénéficiaire de cet aménagement, et qui est d'accor sur le principe. Le montant de participation de l'entreprise reste à préciser, au vu du coût réel des travaux.

Monsieur Doillon soulève le fait que les riverains de cette zone vont bénéficier d'une valorisation importante de leurs terrains du fait de la desserte qui va être aménagée. Ces derniers peuvent donc également être concernés par ce PUP et par le versement d'une participation.

Monsieur le Président indique que ces derniers n'ont pas souhaité participer à ces dépenses d'aménagement d'une desserte pour la zone.

Monsieur Bardot tempère ce constat, en rappelant qu'un autre outil permet de mettre à contribution les riverains bénéficiaires de cet aménagement : la taxe d'aménagement et une majoration de zone pour celle-ci. Les investissements qui seront réalisés sur les terrains de ces riverains feront à l'avenir l'objet d'une taxation qui compensera donc une partie du coût de création de la desserte. Cette taxe, perçue par la commune, peut être reversée à la CCHC, qui prend en charge les travaux.

Monsieur le Président indique que pour l'entreprise, le PUP est plus opportun, car il induit une lisibilité quant à la participation de chacun dès le départ et exonère de taxe d'aménagement pour 6 ans, contrairement à la taxe d'aménagement, plus fluctuante dans le temps.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce plan de financement.

VIII. Subvention au profit de l'association « Aux Sources du Parc »

La Communauté de Communes de la Haute Comté adhère à l'association « Aux Sources du Parc » qui a pour but d'étudier et de promouvoir la création d'un parc naturel régional sur un territoire recouvrant une partie de la Haute-Saône, des Vosges et de la Haute-Marne.

La Communauté de Communes de la Haute Comté avait versé en 2014 à l'association une subvention de 3 682,75€ pour financer :

- L'ingénierie pour conduire le projet,
- Les études pour évaluer l'opportunité et la faisabilité d'un Parc Naturel Régional.

Cette subvention était distincte de la cotisation annuelle de 60€ versée par la CCHC afin d'offrir une lisibilité dans le financement de l'ingénierie et des études. L'association mènera cette année un important travail de communication et de sensibilisation sur l'intérêt d'un Parc Naturel Régional. Elle connaîtra également le

résultat de l'étude d'opportunité en cours et les Conseils Régionaux devront se prononcer sur l'opportunité de créer un PNR.

L'association sollicite une subvention de 1 377,76€ au titre de l'année 2015 pour financer uniquement l'ingénierie pour conduire le projet ; le financement l'étude étant déjà acquis en 2014. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 377,76€ à l'association aux Sources du Parc afin de financer l'ingénierie pour conduire le projet de Parc Naturel Régional. Il est par ailleurs proposé de valider l'adhésion 2015, la cotisation s'élevant à 60 €.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette subvention et cette cotisation.

IX. Constitution d'un groupe de travail pour la programmation territoriale relative au contrat de Projets Etat - Région

Les services de l'Etat en région élaborent actuellement le Contrat de Projets Etat Région 2015-2020. La Préfecture a demandé aux intercommunalités de faire part des projets en cours sur leurs territoires afin de pouvoir négocier des crédits auprès de la Préfecture de Région.

Il est proposé de constituer un groupe de travail qui étudiera des pistes de travail et élaborera une proposition de programmation territoriale.

Il est proposé de retenir les membres de la commission économie, qui acceptent.

X. Subvention complémentaire au Relais Parents Assistantes Maternelles

La CC du Val de Semouse a attribué en 2013 une subvention exceptionnelle à l'association mosaïque lupéenne, gestionnaire du RPAM. Cette aide vient s'ajouter au financement annuel découlant de la convention d'objectif en cours, et vise à prendre en charge le surcoût engendré par la survenance d'un congé maternité. Ainsi, la CCVS a approuvé l'octroi d'une aide calculée sur la base des dépenses réelles supplémentaires présentées et justifiées par l'association (maintien de salaire non couverts par les indemnités journalières, dépenses de personnel en doublure pour formation de la remplaçante). Une avance de 2 000 € a été versée dès l'octroi de l'aide en 2013. Au vu des justificatifs présentés par l'association, il est proposé de lui octroyer le solde de cette aide exceptionnelle : 1 752 €.

Mme Lepaul indique qu'il lui paraît tard pour verser ce solde.

Madame Laurent précise que l'association n'a fourni les justificatifs nécessaires que récemment.

Décision : le conseil communautaire approuve à 47 pour et un contre cette subvention.

XI. Convention avec l'association Côté Cour

Le réseau Côté Cour (émanant de la ligue de l'enseignement) est un réseau itinérant dédié au spectacle vivant qui vise à permettre à tous les enfants, sans exclusion géographique, économique ou socioculturelle d'avoir accès au spectacle vivant. Côté cour s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire qui place l'acte artistique au cœur du projet de développement culturel.

La CCHC travaille en partenariat avec la ligue de l'enseignement depuis plusieurs années, afin de faire profiter plusieurs classes du territoire du dispositif : représentations théâtrales et rencontres avec un artiste, un technicien. Il est proposé d'approuver le partenariat 2014-2015, pour un montant de 2 880 €, correspondant à 320 places mises à disposition du territoire.

Madame Hagemann rappelle le fonctionnement de ce partenariat.

Monsieur le Président souligne que chaque enfant bénéficie au moins une fois de ce dispositif au cours d'un cycle.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce partenariat.

XII. Atelier relais à Demangevelle : location

M. Fabroni a une activité de fabrication de portails et métallerie en auto entrepreneur. Actuellement à Frotey-lès-Lure, il souhaite développer son activité à Demangevelle en perspective d'une évolution en SARL en septembre.

Il est proposé d'établir avec Mr Fabroni un bail précaire pour l'occupation de l'atelier relais installé sur la zone de Demangevelle, sur la base d'un loyer mensuel de 500 € HT, pour une durée de 23 mois.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce bail.

XIII. Médiathèque Départementale de prêt : convention cadre

Pour un usage professionnel, la conduite d'animations culturelles et le développement d'expositions, il est proposé d'établir une convention entre la CCHC et la MDP permettant de disposer des ressources présentes.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette convention.

XIV. Parc animalier : renouvellement convention

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que la convention associant les CC du Pays de Luxeuil et de la Haute Comté, les communes de St Valbert et Fougerolles ainsi que l'association diocésaine de Besançon, définit les

modalités d'usage du site du parc animalier de Fougerolles – St Valbert. Cette convention est arrivée à échéance au 31/12/2014. Il est proposé d'approuver son renouvellement pour une durée de cinq ans, dans des termes identiques prévoyant notamment :

- La répartition de la charge financière en investissement : 75 % CCHC et 25 % CCPLux
- La répartition de la charge financière en fonctionnement : 50% CCHC et 50% CCPLux
- L'exploitation forestière reste du ressort des propriétaires fonciers
- La gestion du parc animalier est du ressort des EPCI
- La CCHC est désignée par la CCPLux en tant que mandataire pour la préparation, la passation et l'exécution des différents contrats de fournitures, services et travaux.
- La CCPLux est appelée à verser sa participation en fin d'exercice, sur la base d'un bilan financier dressé par la CCHC

Monsieur Bardot indique que le prorata des dépenses d'investissement reste tout à fait acceptable, au vu de la répartition de la surface du parc entre les deux collectivités.

Monsieur Miegé précise que le comité de pilotage a décidé comme unique investissement 2015 d'installer des toilettes sèches pour 10 000 €.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette convention.

Le secrétaire de séance
Michel Delaître